

Mis en place dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'Etat visant à **faciliter l'accès des enfants aux colonies de vacances durant l'année de leurs 11 ans**, une étape importante marquant l'entrée au collège.

Il propose une aide financière comprise entre **200 € et 350 €**.

En 2025, le Pass colo concerne les enfants **nés en 2014** et les enfants **nés en 2013** qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ 2025 ?

Votre quotient familial doit être **inférieur ou égal à 1500€**.

- QF de 0 à 200 : aide de **350 €**
- QF de 201 à 700 : aide de **300 €**
- QF de 701 à 1200 : aide de **250 €**
- QF de 1201 à 1500 : aide de **200 €**

Il vous faudra sélectionner un séjour éligible au Pass Colo, dont la liste est disponible sur ce site :

vacances-pour-tous.org

Le Pass Colo est valable **une seule fois par enfant** et doit être utilisé durant les vacances scolaires. Il peut être cumulé avec d'autres aides aux vacances.

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE AU PASS COLO ?

ALLOCATAIRES CAF

Vous avez reçu le 10 février 2025 une notification de votre CAF, disponible dans votre espace *mon compte*, vous confirmant votre éligibilité.

ADHÉRENTS MSA

vous avez reçu le 10 février 2025 une notification de votre MSA, accessible via *mon espace privé*, attestant de votre éligibilité.

AUTRES CAS

si vous n'êtes ni allocataire CAF ni adhérent MSA, c'est l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) qui vous permet de vérifier votre éligibilité : jpa.asso.fr